



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du :	Restreinte du vendredi 9 février 2024
Présidente :	Mme Nathalie COCKENPOT -
Présents :	MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

Journée du 3 et 4 février

SENIORS D3 - POULE A

Rencontre 26469159 : ES AGNY – ES SAINT-LAURENT FEUCHY

Match non joué. Terrain impraticable. Match à refixer par la Commission compétente.

SENIORS D6 - POULE A

Rencontre 26522055 : FC LILLERS (c) – ENT. VERQUIN (b)

Réserves d'avant match de VERQUIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/0

Amende de 30€ à VERQUIN.

SENIORS D7 – POULE A

Rencontre 26674865 : AS HENIN KENNEDY (b) – FC ATREBATE (c)

2^{ème} forfait d'ATREBATE.

HENIN KENNEDY bat ATREBATE par forfait 5/0.

Amende de 50 € à FC ATREBATE.

Match retour à HENIN KENNEDY.

SENIORS D7 – POULE B

Rencontre 27370007 : RC CALONNE RICOUART (b) – US CROISETTE (b)

2^{ème} forfait de CROISETTE.

CALONNE RICOUART bat CROISETTE par forfait 5/0.

Amende de 50 € à CROISETTE.

Match retour à RC CALONNE RICOUART.

FEMININES SENIORS à 8 – POULE D

Rencontre 26861518 : DR LAMBRES - US BEUVRY

3^{ème} forfait de DR LAMBRES.

BEUVRY bat LAMBRES par forfait 5/0.

Amende de 30€ à DR LAMBRES.

U15 D4 – POULE C

Rencontre 27665650 : JF GUARBECQUE – ES LABEUVRIERE

1^{er} forfait de LABEUVRIERE.

GUARBECQUE bat LABEUVRIERE par forfait 5/0.

Amende de 15€ à ES LABEUVRIERE.

Retour à GUARBECQUE.

COUPE ARTOIS FEMININES

Rencontre 27483979 : FC BOUVIGNY – GONNEHEM CHOCQUES US

Forfait de GONNEHEM CHOCQUES.

BOUVIGNY bat GONNEHEM CHOCQUES par forfait 5/0.

Amende de 12.50€ à US GONNEHEM CHOCQUES US.

COUPE VETERANS à 8

Rencontre 27483279 : EC MAZINGARBE – US HOUDAIN

Forfait d'HOUDAIN.

MAZINGARBE bat HOUDAIN par forfait 5/0.

Amende de 15€ à HOUDAIN.

U13 D4 – POULE B

Rencontre 27864480 : EC MAZINGARBE – US GRENAY (b)

1^{er} forfait de MAZINGARBE.

GRENAY bat MAZINGARBE par forfait 5/0.

Amende de 10€ à MAZINGARBE.

U13 D4 – POULE G

Rencontre 27864700 : AFC LIBERCOURT (b) – AC NOYELLES GODAULT (b)

1^{er} forfait de NOYELLES GODAULT.

LIBERCOURT bat NOYELLES GODAULT par forfait 5/0.

Amende de 10 € à NOYELLES GODAULT.

Match retour à LIBERCOURT.

U13 D4 – POULE H

Rencontre 27864781 : AOSC SALLAUMINES – AS PONT A VENDIN (b)

1^{er} forfait de PONT A VENDIN.

SALLAUMINES bat PONT A VENDIN par forfait 5/0.

Amende de 10 € à PONT A VENDIN.

Match retour à SALLAUMINES.

U13 D4 – POULE R

Rencontre 27865082 : AAE EVIN – CARVIN DYNAMO (b)

1^{er} forfait de CARVIN DYNAMO.

EVIN bat CARVIN DYNAMO par forfait 5/0.

Amende de 10 € à CARVIN DYNAMO.

Match retour à EVIN.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.



Le Secrétaire,
Marc TINCHON.

